

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024/2025



**GSMH38**  
**HANDBALL**

[www.gsmh-handball.fr](http://www.gsmh-handball.fr)

# PROCEDURE D'INSCRIPTION 2024-2025



Attention, les inscriptions se feront **UNIQUEMENT AU SIEGE DU CLUB** :

**TELECHARGEZ LE DOSSIER  
D'INSCRIPTION ET AMENEZ LE AU  
SIEGE DU CLUB**

Il vous faudra apporter lors de l'inscription :

- **LE REGLEMENT DE LA COTISATION.**
- **LE DOSSIER D'INSCRIPTION CLUB 2024-2025 COMPLET.**
- **LES DISPOSITIFS DE REDUCTION DE TARIF LICENCE (PASS SPORT, PASS REGION, CARTE TATTOO, BONS MARTINEROIS)**
- **LES JUSTIFICATIFS FFHB POUR FINALISER LA LICENCE**

**2<sup>EME</sup> ETAPE : FINALISEZ  
L'INSCRIPTION AU SIEGE PAR  
INTERNET**

Un ordinateur vous permettra de finaliser l'inscription en rentrant directement les justificatifs suivant :

- Photo d'identité (cadrée sur la tête, pas de photos autres)
- Pièce d'identité du licencié (CNI, passeport, livret de famille)
- Certificat médical valable avec nom, date de naissance, et la mention « Handball en compétition » ou Attestation de santé
- Autorisation parentale FFHB (pour les mineurs).

En cas de besoin vous pouvez contacter :

**Mehdi MANI** : téléphone au 06 50 72 44 19 ou mail à [sportif@gsmh-handball.fr](mailto:sportif@gsmh-handball.fr)

**Le siège se trouve au 17, rue du Pré Ruffier – 38400 Saint Martin d'Hères.  
L'entrée se fait par le parking de l'Heure Bleue (place de la Triade).**



# DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

LIEU DE NAISSANCE : .....

CATEGORIE : ..... LATERALITE : Gaucher / Droitier

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

**(Pour les licenciés jeunes)**

PROFESSION DU PERE : .....

PROFESSION DE LA MERE : .....

	PORTABLE	FIXE	MAIL (en lettres majuscules)
LICENCIE			
MERE (si mineur)			
PERE (si mineur)			

### Partie réservée GSMH38 (NE PAS REMPLIR)

Montant de l'adhésion : ..... € réglé en ..... fois.

- Par virement de ..... €
- Par ..... chèque(s) de ..... € (n° .....
- Par espèces de ..... €
- Par chèques vacances (n° .....
- Avec le Pass Région (lycéens) pour 30€
- Avec la carte TATTOO (collégiens) pour un montant de ..... €
- Bon Sports Martinérois 50€
- Avec le Pass Sports de l'Etat 50€

(Fiche à compléter obligatoirement pour l'inscription)



# LE REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Je soussigné .....

**(si licencié mineur)**

Responsable légal de

.....

Souhaite m'inscrire au club du GSMH38 pour la saison 2023-2024, et m'engage à respecter tous les points du règlement intérieur du club, qui m'a été transmis le jour de mon inscription, et ce quel que soit mon rôle au sein du club (joueur, entraîneur, parent, dirigeant, arbitre).

De ce fait, en cas de transgression à ce règlement de ma part, j'accepte d'être convoqué en commission de discipline, et d'assumer les éventuelles sanctions prises à mon égard.

Lu et approuvé, le ...../...../.....

SIGNATURE (parents + enfant si mineur)



# DECHARGE DE RESPONSABILITE

## VALABLE POUR LA SAISON 2024-2025

Votre enfant mineur est pris en charge par les membres du GSMH Métropole 38 lors des horaires d'entraînements, et ce jusqu'à la récupération de celui-ci par un de ses responsables légaux.

Dans le cas où vous souhaitez le laisser partir du gymnase seul et rentrer par ses propres moyens, une décharge de responsabilité est nécessaire :

Je soussigné.....

Responsable légal de .....

- autorise mon enfant à rentrer à son domicile par ses propres moyens à compter de la fin de son entraînement.
- déclare décharger de toute responsabilité le club du GSMH Métropole 38, association sportive responsable des entraînements, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant, ainsi qu'en cas de vol ou de perte de biens, survenus lors de son retour.
- déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
- m'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre le club du GSMH Métropole 38.
- reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse partir seul du gymnase.
- n'autorise pas mon enfant à rentrer à son domicile par ses propres moyens à compter de la fin de son entraînement.

Fait à ....., le .....

Signature du Responsable légal

# AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGE

## VALABLE POUR LA SAISON 2024-2025



De nombreux évènements assurés par le club peuvent amener les membres du GSMH Métropole 38 à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les enfants. Le club peut également être sollicité par la presse pour réaliser un reportage.

La loi relative au droit à l'image oblige le président à demander une autorisation écrite au responsable légal de chaque enfant, non seulement pour la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne au club et la diffusion de ces images sur un support : papier ou numérique (CD, clé USB ou site internet).

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'enfant nommé ci-dessous est garanti. Je pourrais à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

Je soussigné .....

Responsable légal de .....

### Autorisation de prise de vues :

Autorise le club :

- A photographier (ou filmer) mon enfant dans le cadre d'un évènement club ou d'un match.
- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes.
- A permettre la prise de vue de mon enfant pour les photos d'équipes.

### Autorisation de diffusion d'image :

Autorise le club à diffuser l'image de mon enfant :

- Sur les espaces de diffusions dédiés au club dans les gymnases (support papier).
- Sur un espace de stockage dont la diffusion est restreinte.
- Sur les réseaux sociaux ou site internet du club.

Fait à ....., le .....  
Signature du licencié ou du Responsable légal

# DECHARGE POUR LES TRANSPORTS (MINEURS)



**VALABLE POUR LA SAISON 2024-2025**

Votre enfant mineur sera régulièrement pris en charge par les membres du GSMH Métropole 38 lors des déplacements (matches, tournois, évènements organisés par le club). Pour pouvoir assurer cette prise en charge en toute légalité, les parents doivent l'autoriser.

Je soussigné.....

Responsable légal de .....

autorise mon enfant, pour lequel a été sollicitée une licence FFHB, à être transporté en bus, minibus, ou autre véhicule (parent de joueur, entraîneur, etc...) pour :

- ✓ Tous les déplacements concernant les matches de auxquels mon enfant est convoqué (en tant que joueur ou arbitre).
- ✓ Tous les déplacements concernant d'éventuels tournois complémentaires organisés par le club auxquels mon enfant participera.
- ✓ Tous les déplacements liés à d'éventuels évènements organisés par le club (stages, soirées cohésion équipe, activités extra-handball...) auxquels mon enfant participera.

Fait à ....., le .....

Signature du Responsable légal

# TARIFS DES COTISATIONS



## CATEGORIES ET ANNEES DE NAISSANCE

## TARIF LICENCE

### SENIORS

*(joueurs nés en 2007 et avant)*

**250€**

### ACADEMIE (-15, -17, -18)

*(joueurs nés entre 2007 et 2012)*

**250€**

### JEUNES (-13, -15 club)

*(joueurs nés entre 2010 et 2013)*

**220€**

### JEUNES (-9, -11)

*(joueurs nés entre 2014 et 2018)*

**200€**

### BABYHAND

*(joueurs nés en 2019-2020-2021)*

**150€**

### FILLES

*(joueuses nées en 2018 et avant)*

**200€**

- POSSIBILITE DE PAYER EN PLUSIEURS FOIS (3-4 FOIS)
- REDUCTION -25% FAMILLE NOMBREUSE (3 LICENCES)
- POSSIBILITES :
  - PASS SPORT (ETAT : -50€ aux familles éligibles à l'allocation de rentrée scolaire)
  - PASS REGION (Lycéens : -30€)
  - CARTE TATTOO (Collégiens : cagnotte de 60€)
  - BONS MARTINEROIS (-50€ aux familles éligibles aux critères de la Ville de SMH)

# LES AVANTAGES DE LA COTISATION GSMH



- ★ LICENCE COMPETITION ET ACCES AUX ENTRAINEMENTS (UN, DEUX, TROIS OU QUATRE PAR SEMAINE EN FONCTION DE LA CATÉGORIE)
- ★ PACK EQUIPEMENT JOUEUR OFFERT (SHORT/TSHIRT)



- ★ TARIFS REDUITS SUR LES STAGES DE VACANCES (HORS STAGE ETE)